

VILLE
DE
COURNON D'Auvergne

PUY-DE-DÔME
B.P. 158

Code Postal : 63804
Tél. 04 73 69 90 00
Fax 04 73 69 34 05

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

024/124

SERVICES TECHNIQUES : PROROGATION DE L'ARRÊTÉ 024/096 PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE GEORGES CLEMENCEAU À COURNON-D'Auvergne.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la Route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** les travaux de dévoiement du réseau gaz dans le cadre du projet INSPIRE devant être réalisés avenue Georges Clemenceau par l'entreprise CONSTRUCTEL ENERGIE sise 3 rue de Pérignat 63800 COURNON-D'Auvergne ;

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTÉ /

Article 1^{er}

L'arrêté 024/096 en date du 27 mars 2024 portant réglementation de la circulation et du stationnement avenue Georges Clemenceau est prorogé jusqu'au jeudi 16 mai 2024 inclus, le temps strictement nécessaire aux travaux.

Article 2^{ème}

Les autres articles de l'arrêté 024/096 restent inchangés.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'entreprise CONSTRUCTEL ENERGIE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 15 avril 2024

Certifié exécutoire

François RAGE

Maire de Cournon-d'Auvergne

1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole



Publié le 17 AVR. 2024